

Commune de TERNANT

58.268.Canton de Fours

Sous-Préfecture de Château-Chinon

Compte-rendu de réunion du CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Session du jeudi 12 février 2009

Nombres de MEMBRES :

Afférents au Conseil	11
En exercice	11
Qui ont pris part à la délibération	11
Date de convocation :	03/02/2009
Date d'affichage:	13/02/2009

L'an deux mil neuf, et le jeudi douze février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Ternant, régulièrement convoqués se sont réunis à la mairie sous la présidence de Josette VIVANT, Maire.

Présents :

Fabrice AUROUSSEAU – Michel BARGE – Bruno BREZ – Olivier FOREST – Eric LACOMBRE – Gilles PERRIN – Jeannick SAUMUR – Séverine TAILLON – Christelle VILAIN – Josette VIVANT.

Absent : Jean JONAS (procuration donnée à Josette VIVANT)

Secrétaire de séance : Eric LACOMBRE (assistée de la secrétaire de mairie).

LECTURE et APPROBATION du compte rendu de la séance précédente.

COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Sous la présidence momentanée de Séverine TAILLON, Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008, dressé par Josette VIVANT, Maire; après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré:

DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif 2008, lequel peut se résumer ainsi :

Excédent reporté au 1 ^{er} janvier 2008	83 288.45
Excédent de fonctionnement 2008	37 921.95
Recettes = 171 715.35 - Dépenses = 133 793.40	
Déficit d'investissement 2008	- 9 053.94
Excédent au 01/01/2008	+ 23 788.69
Recettes investissement 2008	+ 90 450.57
Dépenses investissement 2008	-128 360.20
<u>Déficit d'investissement au 31/12/08</u>	- 14 120.94
Restes à réaliser au 31/12/2008	+ 5 067.00

EXCEDENT CUMULE au 31 décembre 2008 **112 156.46**

CONSTATE les identités de valeurs avec le compte de gestion dressé par le Trésorier de Luzy

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser :

Recettes	+ 7 732.00
Dépenses	- 2 665.00
<u>SOLDE</u>	= 5 067.00

DECIDE d'affecter le résultat ainsi qu'il suit :

Résultat excédentaire au 31 décembre 2008 **112 156.46**
à inscrire en Excédent de fonctionnement reporté au Budget primitif 2009.

COMTE DE GESTION 2008

L'Assemblée, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés; les titres définitifs, les bordereaux de mandats et de titres; l'état des restes à réaliser en dépenses et en recettes; après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008; statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008; statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

*DECLARE que le compte de gestion dressé par le Trésorier de Luzy pour l'exercice 2008 et faisant apparaître un excédent (hors restes à réaliser) de **107 089.46**, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.*

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

TRAVAUX SALLE

Madame le Maire présente à l'assemblée les différents devis relatifs d'une part à l'insonorisation de la salle et d'autre part à la ventilation. Ces travaux seront inscrits au Budget Primitif 2009; le choix des entreprises aura lieu au cours de la prochaine réunion après demandes d'informations complémentaires.

CONTRAT INFORMATIQUE

Madame le Maire ayant avisé l'assemblée que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services de la mairie de Ternant arrive à échéance; après en avoir délibéré, l'Assemblée :

ACCEPTE le renouvellement du contrat informatique proposé par la société SEGILOG pour la période du 15/01/2009 au 14/01/2012, d'une part pour la cession du droit d'utilisation, du développement des logiciels existants et des nouveaux logiciels (versement annuel HT = 927.00 en section d'investissement); d'autre part pour la maintenance des logiciels et la formation. (versement annuel HT = 103.00 HT en section de fonctionnement).

CHARGE Madame le Maire de la signature de ce contrat.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

VENTE TERRAIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

FIXE à 4 € (quatre euros) le m², le prix de vente du terrain situé au bourg de Ternant.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

SUBVENTIONS 2009

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

DECIDE d'octroyer les subventions ci-après :

D 657481	COOPERATIVE SCOLAIRE	200.00
D 657483	PREVENTION ROUTIERE	30.00
D 657484	COMITE LUTTE CONTRE CANCER	30.00
D 657485	A.S.SAINT-SEINE	100.00
D 657486	AMIS BIBLIOTHEQUE	30.00
D 657487	CAMOSINE	80.00
D 657488	CFA MARZY	46.00 (pour un apprenti)
D 657489	VOYAGES SCOLAIRES	46.00 (par élève et par année scolaire)

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

CAE DUBOIS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE le renouvellement du Contrat d'Accompagnement à l'Emploi de Muriel DUBOIS, sur la base hebdomadaire de 20 heures, à partir du 1^{er} avril 2009 sous réserve de l'acceptation de la DDTE.

CHARGE Madame le Maire de la signature de tous documents relatifs à ce contrat.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

RPI : titularisation

Madame le Maire ayant fait le compte-rendu de la commission de titularisation organisée à Saint-Seine concernant Prescillia PLAQUIN employée à la maternelle de Saint-Seine; après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Ternant :

EST FAVORABLE à la titularisation en temps qu'adjoint technique de Prescillia PLAQUIN sur la base de 24 heures hebdomadaires.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

QUESTIONS DIVERSES

VOIRIE : Compte-rendu de la commission de voirie :

Aménagement "Chemin des brûles" - Acqueduc...

PASSAGE PIETON : projet abandonné

En effet la mise en œuvre d'un passage piéton doit obligatoirement s'accompagner d'abaissement des bordures de trottoirs; par ailleurs, dès la mise en place du passage, tout piéton voulant traverser et se trouvant à moins de 50 m doit impérativement l'emprunter, ce qui peut être gênant pour les riverains eu égard à la faible fréquentation de véhicules.

CENTRE SOCIAL

Compte-rendu de la réunion par Séverine TAILLON.

C.C.I.D

La prochaine réunion de la Commission communale des Impôts Directs aura lieu le jeudi 12 mars.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à vingt trois heures trente.

Josette VIVANT

Maire de Ternant